

LE NON CUMUL DES MANDATS – PLUS QUE QUELQUES JOURS !

C'est le 1er octobre 2009 que la décision courageuse des socialistes de démissionner de leurs fonctions exécutives a été prise. Cette décision a été confirmée le 8 juin 2010 par un conseil national et présentée au vote des militants. En 2011 la circulaire nationale 1382 était adressée aux parlementaires et aux fédérations. Elle précisait en substance que les candidats à la candidature parlementaire, déjà membres d'un exécutif local, devaient adresser au plus tard en septembre 2012 une lettre dans laquelle ils renonceraient à leur exécutif. Tous les candidats ont donc signé cette lettre du genre : *“j'ai bien pris connaissance de la circulaire 1382. Je m'engage donc à quitter mon poste exécutif en cas d'élection...”*

Aujourd'hui qu'en est-il de ces pieux engagements ? On sait qu'un certain nombre de députés socialistes font marche arrière comme l'ancien ministre de l'intérieur Daniel Vaillant. D'autres attendent les avis de la Commission Jospin qui doit statuer sur cette question dans quelques semaines, d'autres encore attendent la loi sur le cumul du candidat Hollande, d'autres enfin considèrent qu'un maire d'arrondissement n'est pas un maire de plein exercice. Comme on le voit les prétextes ne manquent pas pour conserver les petits avantages liés au cumul (indemnité de représentation, restos, costards, voiture officielle et j'en passe). Il est bien loin le temps des serrages de main sur les marchés

dominicaux 😊.

Ci-joint une vidéo du “Petit journal” de Canal Plus du 20 septembre 2012. (interviews de quelques députés sur le cumul des mandats).

<http://player.canalplus.fr/#/733427>